



## R.G ARRETE MUNICIPAL N° 2015 - 18

### **REGLEMENTATION DE L'ACCES AU STADE DE FOOT PAUL GOUVERNEUR**

Gilles DE BEL AIR, Maire de NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE,

- Vu l'arrêté municipal N°36/2012 du 12 avril 2012 relatif au règlement et conditions générales d'utilisation des salles de sports et équipements sportifs ou culturels municipaux.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'accès au terrain de football Paul GOUVERNEUR

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

L'accès au terrain de football Paul Gouverneur (Terrain, Vestiaires et Abords) est réservé aux membres de l'association USNC Football titulaires d'une licence en cours de validité ou aux personnes bénéficiant d'une autorisation de la mairie

#### **Article 2 :**

Ampliation transmise à :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vern-sur-Seiche,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le président de l'association USNC Football,

Fait à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 11 février 2015

Le Maire, Gilles DE BEL AIR

Commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche 35230

3, rue de la Mairie - Tél : 02.99.05.20.00 - Fax : 02.99.05.11.44 - E-mail : [mairie@ville-noyal-chatillon.fr](mailto:mairie@ville-noyal-chatillon.fr)